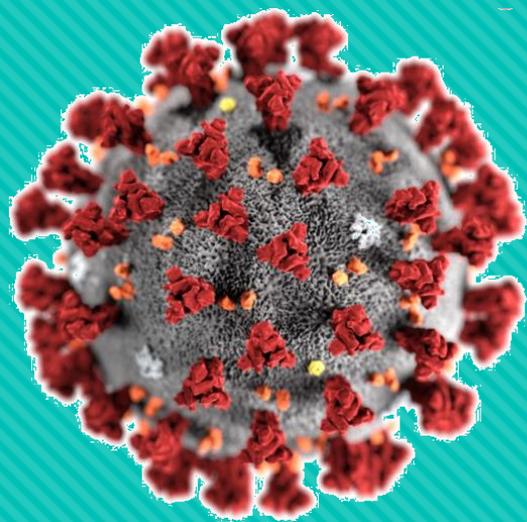


Webinaire Réfèrent COVID en entreprise



Animé par :
Nathalie Ramousse, IPRP
Carole Duval, coordinatrice IPRP
Emilie Callizo, IDEST
Chloé Brault, IPRP
Laurent Marziale, IPRP
Edith Griffaton, médecin du travail

 **RENCONTRES SANTE TRAVAIL**

24 septembre 2020

SANTÉ
AU TRAVAIL
AISMT13 | prévenir
les risques
professionnels

AISMT04
LA SANTÉ AU TRAVAIL




LA SANTÉ AU TRAVAIL 2A
SERVICE ENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL DE CORSE DU SUD



RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL

La prévention
en actions

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

RENCONTRES SANTE TRAVAIL

24 septembre 2020

Objectifs du webinaire

- ❖ Informer sur le rôle, les missions, la désignation du référent Covid en entreprise
- ❖ Actualiser les connaissances des personnes en charge de ce risque, rappeler les bonnes pratiques
- ❖ Transmettre des outils, informations, comment mettre à jour régulièrement ses connaissances

Déroulement

Sommaire

- 1 Le référent Covid en entreprise
- 2 Rappels sur les coronavirus et la Covid-19 : le virus, les symptômes, les modes de transmission, les gestes barrières
- 3 Comment identifier les risques en entreprise ?
- 4 Les mesures préventives
- 5 Conduite à tenir en cas de suspicion de cas Covid en entreprise

Modalités

50 mn à 1 h de présentation

15 minutes d'échanges après la présentation

1 Le référent Covid en entreprise

**Une obligation ?
Quelles
responsabilités ?**

1 Le référent Covid en entreprise

Une obligation ? Quelles responsabilités ?

- ❖ La désignation d'un référent Covid par l'employeur : mesure demandée dans le **protocole national**

**PROTOCOLE NATIONAL
POUR ASSURER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS
EN ENTREPRISE
FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**
Actualisé au 17 septembre 2020


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

- ❖ L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L4121-1 CT)
- ❖ La désignation du référent Covid n'exonère pas le chef d'entreprise de ses obligations et de sa responsabilité

1 Le référent Covid en entreprise

Qui peut devenir référent Covid dans l'entreprise ?

- ❖ Tout salarié de l'entreprise
 - ❖ Volontariat préférable
 - ❖ Identifier le temps nécessaire à cette mission
 - ❖ Ses missions doivent être claires et communiquées à l'ensemble du personnel
-  **Un ou plusieurs salariés référent Covid peuvent être désignés selon la taille et la structure de l'entreprise**



Quelle formation/compétence ?

- ❖ Nécessité d'être formé aux gestes barrières, aux consignes établies par l'entreprise
- ❖ Capacité à dialoguer, expliquer, faire remonter des informations, chercher des solutions

1 Le référent Covid en entreprise

Quel est le rôle d'un référent Covid en entreprise ?

- ❖ **Appuyer le chef d'entreprise** dans l'adaptation des recommandations et obligations sanitaires à la réalité de l'entreprise
- ❖ **Assurer les échanges d'informations avec les salariés :**
communications des consignes de l'entreprise, sensibilisation sur les gestes barrières, remontée des situations problématiques
- ❖ **Accompagner en situation de cas Covid**

1 Le référent Covid en entreprise

Quelles sont ses missions ?

- ❖ **Participer à l'élaboration et la mise en place des consignes de l'entreprise :** identification des situations de travail, réflexion sur les flux, le choix des EPI, appui au Document Unique (DUER)
 - ❖ **Déployer les consignes :** affichage, matérialisation des sens de circulation, mise à disposition des masques, savon, ...
 - ❖ **Expliquer aux salariés l'organisation mise en place, sensibiliser et rappeler les gestes barrières,**
 - ❖ **Faire remonter les difficultés perçues** et les effets de l'application des consignes,
 - ❖ **Rechercher des solutions avec l'appui** de la direction, du service RH, des Irp, de son service de santé au travail
 - ❖ **Veiller à la mise à jour des consignes**
 - ❖ **Etre un appui en cas de situation Covid en entreprise,** participer à la rédaction de la procédure interne de la prise en charge
-  Ces missions peuvent être partagées avec d'autres acteurs déjà en place dans l'entreprise : agent de maintenance, référent sécurité, animateur HSE ou autres acteurs de la prévention déjà en place

2 Rappels sur les coronavirus et la Covid-19

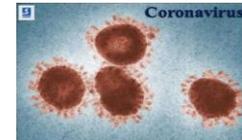
**Le virus, les symptômes,
les modes de transmission,
les gestes barrières**

2 Rappels sur la Covid-19

❖ Les coronavirus sont connus depuis longtemps chez l'homme et chez les animaux

❖ **Coronavirus = virus à couronne**

C'est de leur couronne de protéines, observable en microscopie électronique, que vient le nom des coronavirus (CoV)



❖ **Ils provoquent pour la plupart d'entre eux des épidémies saisonnières avec symptômes ORL ou respiratoires sans gravité (rhumes)**

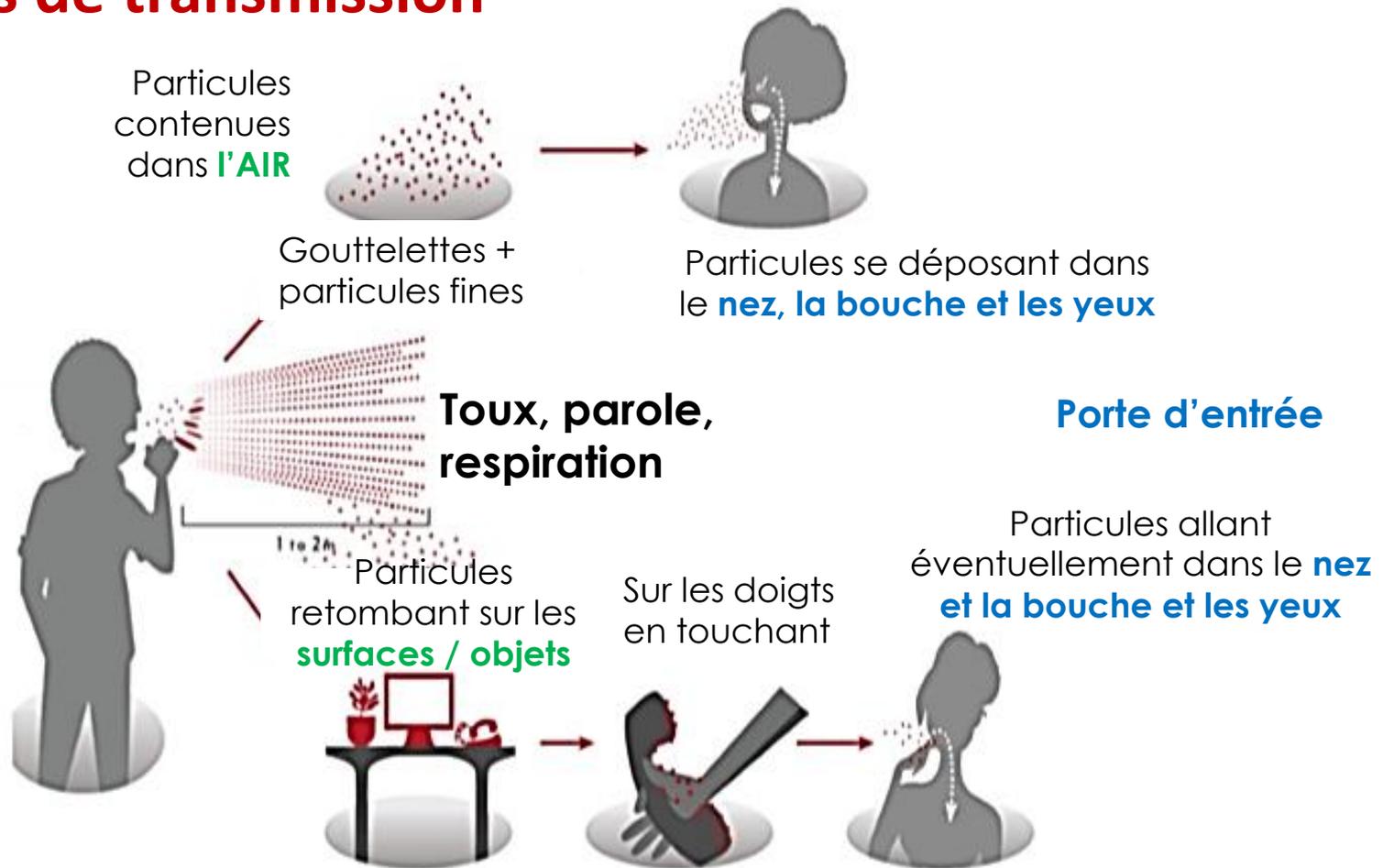
Ils ont été responsables de 2 épidémies avec des formes sévères dans le passé :

- 2002 = SARS-CoV-1 en Chine avec 11% de décès
- 2012 = MERS-Cov au Moyen-Orient avec 35% de décès

❖ **Le SARS-CoV2, responsable du COVID-19 a été identifié en janvier 2020**

2 Rappels sur la Covid-19

Modes de transmission



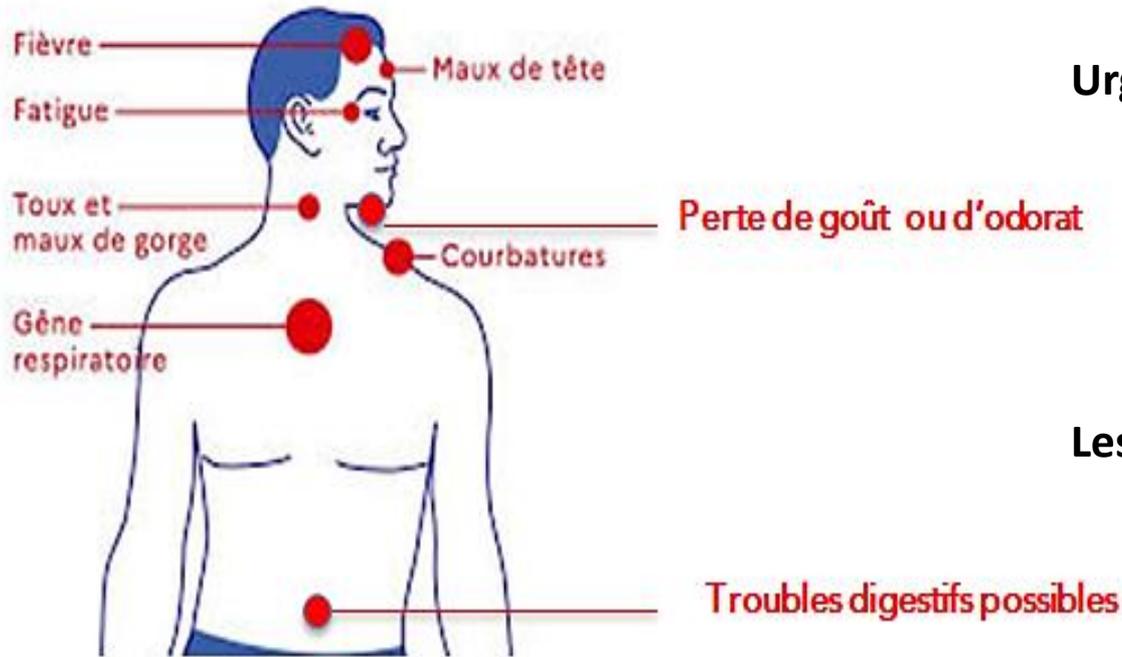
- ✋ Transmission **aéroportée (AIR)** et **manuportée (SURFACE)**
- ✋ Porte de sortie : **nez et bouche** + **présence dans les selles et l'urine**
- ✋ Situations « à risque » : lieu clos, en extérieur si proche, activité physique

2 Rappels sur la Covid-19

Les symptômes

Très **variable** d'une personne à l'autre **ou** absence de signe (**asymptomatique**)

Délai d'incubation : **3 à 7 jours** max 14 jours



Urgence si :

- ❖ Difficulté respiratoire
 - ❖ Sensation d'oppression
 - ❖ Trouble d'élocution ou moteur
- (15% : forme sévère / hospitalisation
5% : forme grave / réanimation)

Les plus significatifs :

- ❖ Perte goût/odorat
- ❖ Gêne respiratoire

👉 **Attention persistance des symptômes possible** (fatigue, douleurs musculaires, articulaires, troubles respiratoires, ...) + syndrome post-traumatique : **anxiété**

👉 **Pas de traitement**

👉 **Personnes à risque : personnes âgées mais pas seulement** (taux de mortalité : 2%)

2 Rappels sur la Covid-19

Gestes barrières

Eviter la propagation du virus

- ❖ **Lavage des mains** (eau + savon ou gel hydroalcoolique)
- ❖ **Port du masque** (ne pas le toucher)
- ❖ **Distanciation physique** (pas de contact, respect des distances)
- ❖ **Ne pas se toucher le visage** et les points d'entrées (bouche, nez, yeux)
- ❖ Utilisation de **mouchoir à usage unique** et **on tousse dans son coude**



Responsabilités individuelles et collectives

du respect de ces gestes barrières : tous concernés !

Au niveau familial / amical / professionnel

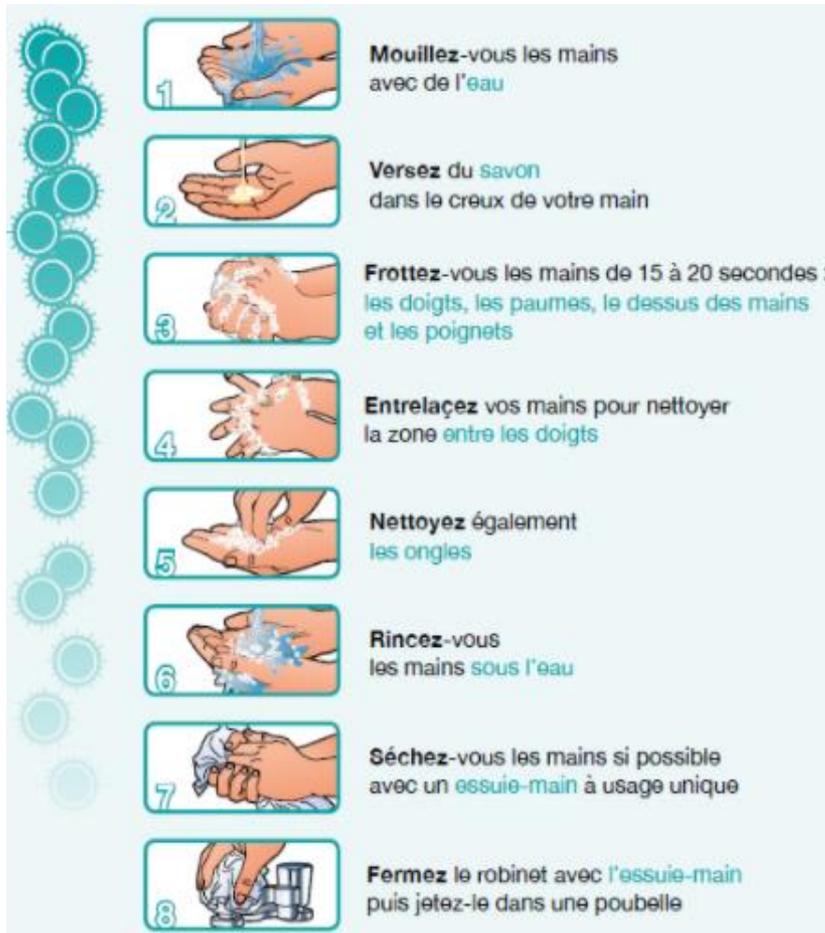
Important pour soi, pour les autres et pour la société

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le socle de règles en vigueur du protocole national santé sécurité en entreprise du 17 septembre 2020

2 Rappels sur la Covid-19

Gestes barrières

❖ Lavage de mains



❖ Masques



- ❖ Changement : **4h max** ou si humide
- ❖ **Ne pas le toucher**
- ❖ Ne manipuler que les **élastiques**
- ❖ **Sur la BOUCHE ET le NEZ !**

👏 Garder les mêmes gestes à la maison, en rentrant du travail : changer de vêtements

3 Comment identifier les risques en entreprise ?

Quelle méthode ?

3 Comment identifier les risques en entreprise ?

Même démarche que pour votre Document Unique !

- ❖ Etape 1 : lister les activités de votre entreprise



Accueil, vente, chantier, atelier...

Ce sont les unités de travail

- ❖ Etape 2 : pour chaque **unité**, identifiez les situations de travail et les dangers/risques associés

👉 Intégrer ce risque professionnel à votre **Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER)**. Le référent Covid est un appui pour identifier les situations de travail exposantes

3 Comment identifier les risques en entreprise ?

Exemple :

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DANGEREUSES				
PHASES DE TRAVAIL	DANGER, SITUATION DANGEREUSE	RISQUE	MESURES PREVENTIVES EN PLACE	Nbre salariés concernés
Accès aux locaux de l'entreprise	Salariés prenant leur poste à la même heure, rassemblement devant la porte d'entrée	Agent biologique (risque non spécifique à l'activité)	Les arrivées le matin sont étalées de 8 h à 8 h 30 par 1/4 d'heure	25
Accueil du public	Bureau des conseillers en face à face	Agent biologique (risque non spécifique à l'activité)	bureaux équipés de plexiglass, chaise client reculée avec taquet de blocage à 1 m du bureau, rappel des consignes de port du masque à l'entrée	10
Accueil du public	Atroupement des clients qui attendent dans le hall	Agent biologique (risque non spécifique à l'activité)	Marquage au sol pour permettre une file avec distanciation d'au moins 1 m, identifier une entrée et une sortie pour éviter les croisements trop proches	10
Pause déjeuner, accès sanitaires	se retrouver à plusieurs sans le masque au moment du déjeuner	Agent biologique (risque non spécifique à l'activité)	Alterner les horaires de pause, garder les fenêtres ouvertes pendant toute la durée du déjeuner, se laver les mains, ne pas utiliser les couverts collectifs	25
travail en atelier	circulation autour des machines nécessitant de se croiser à moins d'un mètre	Agent biologique (risque non spécifique à l'activité)	Port du masque obligatoire dans l'atelier, planification de l'utilisation des machines à la semaine	8

3 Comment identifier les risques en entreprise ?

Outil proposé :

Exemple de questions à se poser :	Suis-je concerné ?	
	Oui	Non
Distanciation / humain		
Comment les salariés réalisent-ils leur trajet domicile travail ? Viennent-ils : -En transport en commun -A pied, -En voiture ?		
Comment est organisé l'accès au lieu de travail ? -Porte accessible ? Avec poignée, ouverture automatique, badgeuse ? -Emprunt d'un couloir/escaliers? -Emprunt d'un ascenseur /SAS ? -Partage d'espace commun avec d'autres entreprises (coin café, photocopieuse, ...) ?		
Comment sont aménagés vos locaux ? -Les salariés sont-ils amenés à se croiser ? -Y-a-t-il possibilité d'un sens de circulation dans les escaliers et les couloirs?		
Combien de salariés sont présents par unité, espace, bureau, atelier ? -Les salariés travaillent-ils à moins de 2 mètres entre eux ? -Y-a-t-il des activités en binômes ? -Doivent-ils venir impérativement en même temps ?		
Vos salariés ont-ils besoin d'échanger fréquemment entre eux pour avancer dans leur travail ? Avez-vous des dispositifs communications permettant l'échange à distance ?		
Avez-vous la possibilité de garantir la distanciation sociale avec vos clients, vos fournisseurs ?		
Votre activité implique-t-elle de partager : -Un véhicule ? -Du matériel ? -Des outils ? -Un poste informatique (ou autre bureautique) ?		
Comment est organisée la pause midi pour vos salariés ? -Dans une salle commune ? -Au restaurant /en zone commerciale ? -A la maison ? -Les salariés prennent-ils leur pause en même temps ?		
Avez-vous des salariés à risques ? Liste sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles		
Organisation		
Votre activité nécessite-t-elle : - Des vestiaires ? - De se changer ?		

3 Comment identifier les risques en entreprise ?

Trajet

Organisation des pauses

Gestion du travail d'équipe

SST et référent COVID

Utilisation des sanitaires

Ventilation / Aération

Gestion des vêtements de travail

Contact avec le public

 prendre en compte les RPS

 Ne pas oublier les autres risques qui devront être majorés ou minorés

Partage de matériel

Les salariés à risques

Télétravail

Circulation dans les locaux + portes + interrupteurs

Organisation atelier / bureaux

Gestion des arrivées et des vestiaires

4 Les mesures préventives

**Quelles mesures préventives
mettre en place ?**

4 Les mesures préventives

Les mesures de prévention peuvent avoir plusieurs dimensions :

❖ Organisationnelles

❖ Humaines

❖ Techniques



👉 A conduire dans un cadre concerté afin de garantir leur faisabilité

4 Les mesures préventives

Mesures organisationnelles

Quelques exemples :



Pour limiter le risque d'affluence, de croisement et de concentration des personnes : salariés, clients, fournisseurs et prestataires :

- ❖ Horaires de prise de poste décalées, marquage de circulation incitatif, sens unique de déplacement, portes ouvertes, calcul de capacité d'accueil, ... l'objectif est de garantir la distanciation physique nécessaire
- ❖ Alternier les moments de pause, si possible la prise des repas, moments conviviaux particulièrement exposants
- ❖ Le télétravail : pour les activités qui peuvent être télétravaillées.

4 Les mesures préventives

Personnes vulnérables

- ❖ Reprise de l'activité des personnes vulnérables dans des conditions sanitaires renforcées : masque chirurgical, attention sur l'hygiène des mains, aménagement de poste : bureau dédié ou limitation du risque par pose d'un écran de protection
- ❖ Le télétravail doit être favorisé
- ❖ La liste des personnes vulnérables est modifiée par le décret 2020-1098 du 29 août 2020*
- ❖ les salariés vulnérables peuvent être placés en activité partielle

**Cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;*

Immunodépression congénitale ou acquise :

médicamenteuse : chimiothérapie anti-cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;

infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;

consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;

liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;

Agé de 65 ans ou plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macro vasculaires ;

Etre dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

4 Les mesures préventives

Mesures humaines

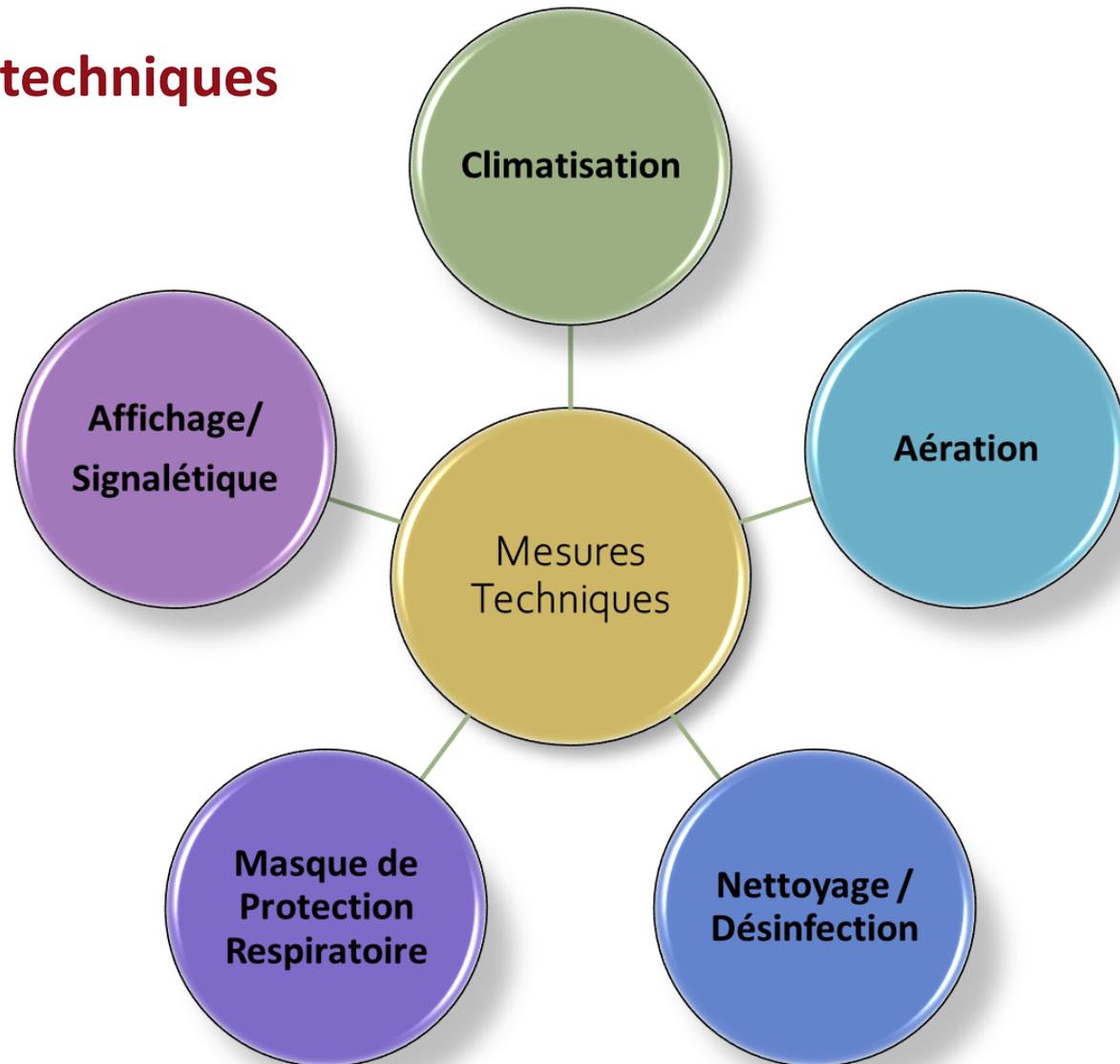


Quelques exemples

- ❖ Sensibiliser le personnel aux gestes barrières
- ❖ Echanger avec les salariés sur les mesures et leur application
- ❖ Prendre en compte la réorganisation nécessaire des tâches de travail en fonction des consignes établies
- ❖ Organiser la remontée des informations sur des situations problématiques

4 Les mesures préventives

Mesures techniques



4 Les mesures préventives

NETTOYAGE = opération qui consiste à enlever les saletés, la poussière et autres substances pouvant héberger des MO ou permettre leur multiplication

DÉSINFECTION = opération permettant de détruire la plupart des MO (produit répondant à la norme NF EN 14476 Juillet 2019)

Principe : le nettoyage est essentiel à une désinfection efficace !

- ❖ **Augmenter la fréquence de nettoyage** des parties communes
- ❖ Compléter le nettoyage habituel par une **désinfection des points contacts** : rampes d'escalier, poignées de porte,
- ❖ Veiller au nettoyage régulier des sanitaires, vestiaires, salle de pause
- ❖ **Aérer les locaux** après le nettoyage et/ou la désinfection
- ❖ **Éliminer les déchets** susceptibles d'être contaminés masque, gant, blouse,... dans des poubelles à ouverture non manuelle

 **Mettre en place des procédures de nettoyage/désinfections régulières des objets, points contacts, vestiaires et sanitaires**

4 Les mesures préventives

Ventilation

- Aérer régulièrement les locaux

Comment?

- Par apport d'air neuf : VMC et/ou naturelle (15 minutes toutes les 3 h au minimum)

A quoi ça sert ?

- une dilution du virus

Pensez à....

- L'entretien

**EVITER LE RECYCLAGE
DE L'AIR !**

Climatisation

- Débit de soufflage au niveau le plus bas ($v=0,4\text{m/s}$)
- Non dirigé sur soi
- Entretien



4 Les mesures préventives

Les différents types de masque

					
	Pas de masque	Masque en tissu "fait maison"	Masque grand public, cat 1 et 2	Masque chirurgical	Masque FFP
Normes			NF S 76-001	NF EN 14683	NF EN 149
Efficacité pour le porteur					
Efficacité pour les autres					

Les masques grand public catégories 1 et 2 filtrent 70 % à 90 % des aérosols

Les masques chirurgicaux de 95 à 98 %

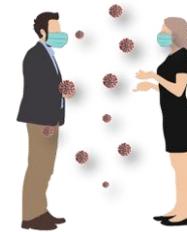
Attention, la visière n'est pas une alternative au masque !



4 Les mesures préventives

Le port du masque en entreprise

Port du masque obligatoire dans tous les **lieux clos**



Bouches
du Rhône,
Vaucluse, Corse :
circulation
active du virus

Retrait temporaire possible
du masque selon les zones
géographiques et sous
certaines conditions*

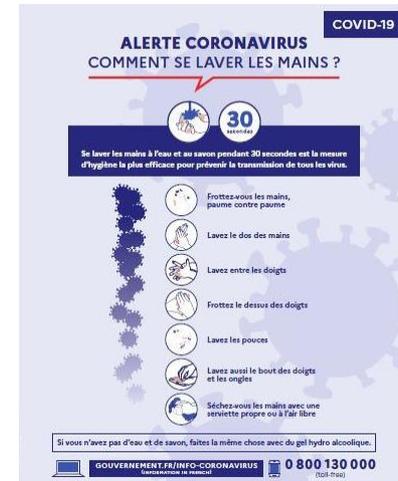
Dispense possible

- ❖ Le salarié est seul dans son bureau, atelier, parc...
- ❖ En atelier si les conditions de ventilation sont conformes, distance physique possible, port de la visière
- ❖ En extérieur (dans l'entreprise) si pas de regroupement ou de croisement et selon l'activité de l'entreprise

 C'est l'analyse de vos situations de travail ainsi que la présence de personnes à risque qui va permettre d'affiner les consignes et le type de masque

4 Les mesures préventives

L'affichage en entreprise



Bien d'autres sur le site du
Gouvernement/Santé Publique !

<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>

5 Conduite à tenir en cas de cas Covid

**Quelles actions pour
le référent Covid ?**

5 Conduite à tenir : cas Covid en entreprise

Rédiger préventivement une procédure adaptée à la prise en charge

Pour apporter aux personnes impactées une réponse organisationnelle, technique et humaine qui soit applicable à votre organisation



👉 Faites vous aider par votre service de santé au travail pour rédiger cette procédure

5 Conduite à tenir : cas Covid en entreprise

Prise en charge d'un patient suspect de Covid en entreprise

- ❖ Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié
- ❖ **En cas de signe de détresse** (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion). Appelez le SAMU – composez le 15
- ❖ **En l'absence de signe de détresse**, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, organisez son retour à domicile
Le transport de la personne qui présente des symptômes de Covid-19 sans signes de gravité s'effectuera :
 - avec masque, de préférence avec le véhicule personnel
 - en excluant les transports en commun

5 Conduite à tenir : cas Covid en entreprise

Conduite à tenir suite à un cas Covid en entreprise

❖ Organiser le nettoyage et la désinfection du poste de travail

❖ Identifier et informer les personnes contact à risque, selon la définition suivante :

Personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces

masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact / masque grand public AFNOR pour les 2 / séparation physique (vitre/hygiaphone)

❖ A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, ou

❖ A eu un contact direct avec un cas, en face à face, moins d'1 mètre, quelque soit la durée, ou

❖ A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins, ou

❖ A partagé un espace confiné pendant 15 min avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

5 Conduite à tenir : cas Covid en entreprise

Contact Tracing

Identification précoce des cas de Covid-19 et des cas contacts en vue d'effectuer les tests et la mise en isolement des individus dans le but d'empêcher la propagation du virus.

- ❖ Pour identifier les cas contacts, il est nécessaire de recueillir des données précises sur l'identité du « cas » et sur les modalités de contact des personnes avec lui, la date à laquelle les derniers contacts ont eu lieu avec cette personne ainsi que la date à laquelle son test a été réalisé.
- ❖ Si ce cas initial avait des symptômes, la recherche des cas contacts se fait parmi les personnes en contact avec elle, durant les **48h précédents les symptômes**.
- ❖ Si ce cas initial n'avait pas de symptômes mais un test positif « uniquement », il conviendrait de rechercher les cas contacts dans les **7 jours précédents la date de réalisation du test**.

5 Conduite à tenir : cas Covid en entreprise

Qui fait quoi ?

Le référent Covid : aide à la prise en charge de la personne avec le responsable, le SST de l'entreprise s'il existe ; il facilite l'identification des contacts à l'aide de la matrice, retrace son historique d'activité

Médecin traitant : prend en charge la personne présentant des symptômes de la Covid-19 et prescrit les examens nécessaires, l'arrêt de travail, et l'ordonnance de masques. Il déclenche le Contact Tracing auprès de la CPAM, si cas avéré (résultat de test PCR+)

CPAM : contacte la personne afin de répertorier les cas contacts et fait réaliser les tests. Elle contacte ensuite les cas contacts pour la CAT. Interface avec l'ARS

ARS : gestion des clusters et des cas complexes (EHPAD, écoles, prisons...)

SSTT : rôle d'alerte auprès de la CPAM/ARS, aide à l'identification des cas contacts en entreprise, rôle de conseils auprès des adhérents/salariés (relais d'information)

Liens utiles pour se mettre à jour

- ❖ Etre en veille et se tenir informé des consignes gouvernementales et des recommandations
- ❖ Les sources d'informations sont nombreuses, privilégier les sources officielles, les consulter régulièrement

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Protocole national : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/reprise-de-l-activite/protocole-national-sante-securite-salaries#:~:text=Le%20protocole%20national%2C%20pour%20assurer,sanitaire%20applicable%20dans%20les%20entreprises.>

FAQ Ministère du travail : travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/

Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19

Ameli : Plateforme d'information COVID19 de l'assurance maladie : **09 74 75 76 78**

www.ameli.fr/bouches-du-rhone/medecin/actualites/coronavirus-covid-19-ou-trouver-des-informations

Ministère des solidarités et de la santé : solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19

Actualité de l'INRS : www.inrs.fr/actualites.html

Haut Conseil de la Santé Publique : www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil

Catalogue documentation : www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/covid-19-supports-d-information-grand-public.-catalogue-aout-2020

Outils proposés

❖ Vos services de santé au travail vous proposent **plusieurs outils** pour vous aider dans cette démarche de prise en compte du risque Covid dans vos activités

- Guide DUER avec une liste de questions sur les situations de travail
- Grille d'analyse DUER
- Matrice d'exposition

Les ressources documentaires de presanse PACA Corse :

<https://www.presanse-pacacorse.org/f/ressources/mosaique/>?

❖ Egalement de **nombreux ateliers** sont proposés à nos adhérents pour aider le référent Covid : « Gestes barrières », « Document Unique et risque Covid » sur notre site :

www.aismt13.fr / Rubrique Ateliers de prévention

Agenda presanse PACA Corse : <https://www.presanse-pacacorse.org/arkotheque/client/presanse/agenda/index.php>

Pour conclure

- ❖ Le référent Covid s'impose dans toutes les entreprises
- ❖ Il est un appui pour l'employeur et les salariés
- ❖ Les missions du référent Covid s'organisent en fonction de l'organisation de l'entreprise et des acteurs déjà existants en prévention
- ❖ Les mesures préventives face à la Covid-19 sont à la fois organisationnelles, technique et humaines
- ❖ La rédaction d'une procédure interne de gestion des cas Covid est indispensable
- ❖ Vos services de santé peuvent accompagner vos référents Covid dans ses missions

Merci de votre attention !



Cette présentation vous sera transmise par mail

Temps d'échanges

